

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

TRAITE DES PERSONNES DANS ET DE L'AFRIQUE

Co-organisée par **Caritas Internationalis** et le **Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement**

5 septembre 2016 - 7 septembre 2016

Abuja - Nigeria

Accueillie par **CARITAS NIGERIA**

Le travail forcé en Afrique

La traite humaine à fins de travail forcé n'a cessé d'être une réalité douloureuse pour les sociétés africaines depuis des décennies¹. Hommes, femmes et enfants sont exploités dans la servitude domestique, le secteur agricole (dont l'industrie du cacao), la pêche, et les sites de construction, entre autres. Comme le travail forcé en Afrique est inévitablement un résultat de la pauvreté et des formes traditionnelles de servitude (telles que l'emploi des enfants comme domestiques), à l'inverse de la traite à fins d'exploitation sexuelle, il n'est guère reconnu et se trouve même souvent accepté par la société. Toutefois, l'Afrique a le second taux de prévalence (nombre de victimes par millier d'habitants) de victimes du travail forcé au monde, estimé à 4.0 pour 1000 habitants². L'Organisation internationale du travail estime que le nombre total de victimes du travail forcé en Afrique est de 3,7 millions de personnes, le second le plus élevé après le Sud-est de l'Asie³. Cependant, ce ne sont là que des estimations et en prenant en compte le fait que beaucoup de victimes sont exploitées dans le secteur informel, le nombre réel pourrait se révéler bien plus élevé.

D'un passé douloureux à un avenir incertain

Même si l'actuelle rapide croissance de la traite humaine (y compris de la traite pour le travail forcé) a souvent été associée à la fin de l'ère de la Guerre froide, le continent africain a une expérience plus longue du travail forcé et de l'esclavage. Les états coloniaux ont organisé et imposé diverses formes de travail obligatoire ou même forcé aux populations qu'ils dominaient pendant des décennies entières⁴. Cependant, les victimes contemporaines du travail forcé en

¹ Voir par exemple le rapport 2016 du Département US de la traite humaine, disponible sous :

<http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2016/>

² Voir le Sommaire exécutif 2012 de l'OIT sur l'estimation du travail forcé dans le monde, disponible sous :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/declaration/documents/publication/wcms_181953.pdf

³ Ibid

⁴ Les souvenirs pénibles de l'injustice coloniale sont encore bien vivants parmi les descendants des victimes. Par exemple, beaucoup de familles conservent des étiquettes métalliques d'identification comme souvenir de l'exploitation de leurs ancêtres. Voir B. J., Berman & J. M. Lonslade, La crise de l'accumulation, de la coercition

Afrique sont essentiellement exploitées dans l'économie privée – souvent dans le cadre du travail au noir. Les types les plus couramment répertoriés de traite pour l'exploitation au travail sont ceux de membres de sociétés africaines expatriés hors du continent : au Moyen-Orient, en Europe, en Asie et vers d'autres destinations. Différents films documentaires, histoires et rapports décrivent des Africains piégés dans une situation de traite pour le travail forcé en ces endroits.⁵ Les hommes et les femmes africains y sont exploités dans le secteur domestique, l'agriculture et d'autres secteurs. Les médias ne cessent de mentionner les cas de victimes de travail forcé exploités en divers endroits. Pour ne citer qu'un exemple, le gouvernement anglais déclare que, après les Vietnamiens, les Nigériens constituent le second plus grand groupe de victimes de la traite au Royaume-Uni⁶. Les travailleurs africains sont aussi mentionnés comme le second groupe parmi les victimes de la traite à fins de travail forcé dans le cadre de la préparation à la Coupe du monde de football 2022 au Qatar⁷. Parfois, leur exploitation est acceptée silencieusement par les autorités compétentes, qui préfèrent tolérer la traite des étrangers plutôt que de passer à l'action contre les passeurs (qui sont généralement de leur propre nationalité).

À part les cas d'Africains soumis au travail forcé hors du continent, il y a aussi de nombreuses victimes de la traite en Afrique même. Ce sont là les victimes de la traite interne, ou les victimes de la traite d'un pays africain vers un autre. Ces deux groupes contiennent principalement des personnes exploitées dans le secteur domestique. Les hommes et les femmes ainsi que les enfants sont souvent recrutés pour devenir des serviteurs domestiques, comme cuisiniers, nettoyeurs, jardiniers et gardiens d'enfants. En plus de l'exploitation domestique, les victimes sont souvent utilisées dans les fermes, dans le secteur de l'agriculture du tabac⁸ ou comme gardiens de bétail⁹. D'autres secteurs reconnus comme consommateurs de victimes du travail forcé sont ceux de la construction, des mines, du cacao¹⁰ et de la mendicité¹¹.

et de l'état colonial : le développement du système de contrôle du travail au Kenya, 1919 – 1929. Canadian Journal of African Studies vol 14 (1) (1980), pp. 55-81.

⁵ Voir par exemple le Rapport de l'OIT sur la traite humaine à l'étranger à fins de travail forcé. Le cas des travailleurs domestiques éthiopiens (2011), disponible sous : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/documents/genericdocument/wcms_207325.pdf

⁶ Anti-Slavery International, Thomas Clarkson House. Information disponible sous : http://www.antislavery.org/english/slavery_today/slavery_in_the_uk/default.aspx

⁷ Voir le rapport résumé de Human Rights Watch Report en ligne. Disponible sous : <https://www.hrw.org/world-report/2015/country-chapters/qatar>

⁸ La traite pour l'industrie du tabac se produit dans divers pays d'Afrique, tels que le Malawi. Voir l'analyse du pays dans le rapport 2016 du gouvernement US sur la traite humaine, disponible sous : <http://www.state.gov/documents/organization/258880.pdf>

⁹ Divers pays de différentes régions d'Afrique connaissent la traite humaine pour la garde des troupeaux.

¹⁰ Particulièrement en Côte d'Ivoire. Voir, par exemple, le rapport de World Vision, disponible sous : <https://www.worldvision.com.au/docs/default-source/buy-ethical-fact-sheets/forced-child-and-trafficked-labour-in-the-cocoa-industry-fact-sheet.pdf>

¹¹ La liste des façons dont les personnes sont exploitées en Afrique est bien sûr beaucoup plus longue, tout comme les formes sous lesquelles les victimes sont exploitées.

Travail forcé – le nœud de l’exploitation sexuelle

Une tendance intéressante a été observée quand plusieurs victimes de la traite humaine, exploitées en tant que travailleurs forcés, ont admis avoir été aussi abusées sexuellement¹². Une victime sur trois du travail forcé a admis que son exploitation était de deux types : travail forcé et exploitation sexuelle. Certaines des victimes n’ont pris conscience de leur propre état de victimes qu’après avoir été abusées sexuellement. Tant qu’elles étaient dans une situation de travail forcé, elles croyaient n’avoir aucune autre option.

Le travail des enfants

Parmi les victimes du travail forcé, il convient de porter une attention particulière au cas des enfants. Les victimes du travail des enfants sont piégées en tant que travailleurs dans les domaines de la mendicité, des fermes, des mines et des ateliers clandestins. Du fait de leur vulnérabilité intrinsèque, leur exploitation a des conséquences plus graves encore. L’OIT a analysé l’impact du travail des enfants sur les enfants et les jeunes et a conclu que souvent cette expérience a des conséquences délétères. Par exemple, beaucoup d’ex enfants travailleurs finissent par travailler au noir et finissent par faire partie d’une force de travail mal payée et sans qualifications¹³.

Bonnes pratiques : vers l’éradication du travail forcé en Afrique

Prévention

Fournir des renseignements sur les normes du travail dans le pays de destination.

Les organisations telles que les syndicats¹⁴, mais aussi diverses organisations confessionnelles ou OSC des pays de destination, peuvent fournir des renseignements sur les droits et devoirs des travailleurs dans les pays de destination. L’information devrait comprendre au minimum les exigences minimales salariales, les heures de travail et les vacances, les règles en ce qui concerne les contrats de travailleurs étrangers, et les coordonnées de contact d’une institution pertinente au cas où ces droits sont violés. Des tels renseignements pourraient être fournis aussi dans les pays d’origine.¹⁵

Promouvoir des alternatives au travail des enfants.

Dans beaucoup de cas, le travail des enfants est le résultat de la pauvreté et de certaines coutumes locales. La promotion d’alternatives, comme les classes spéciales pour les enfants qui ne peuvent pas suivre dans les classes normales, peut réduire la vulnérabilité des victimes. De tels programmes

¹² Données issues des statistiques internes du réseau Awareness Against Human Trafficking – HAART – la seule organisation au Kenya qui se concentre sur la lutte contre la traite humaine. Ces données ont été présentées à diverses conférences nationales en 2015 à Nairobi. Plus d’information disponibles sous : www.haartkenya.org

¹³ Rapport mondial 2015 de l’OIT sur le travail des enfants : Promotion d’un travail décent pour les jeunes, disponible sous : <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=26977>

¹⁴ Une telle campagne a été menée par Norwegian unions en collaboration avec des travailleurs d’Europe de l’est, qui ont inondé le marché norvégien et ont souvent été victimes d’abus et d’exploitation.

¹⁵ Par exemple, Caritas Liban a développé une brochure qui contient les informations de base pour les travailleurs migrants.

existent, par exemple, au Lesotho¹⁶ et au Kenya (dans ce dernier cas, le programme est géré par l'Église catholique), où les programmes du soir pour jeunes bergers donnent aux enfants illettrés une chance d'acquérir une formation de base, ce qui pourrait réduire leur vulnérabilité.

Protection

La protection des victimes du travail forcé est une partie importante des efforts de lutte contre la traite, car beaucoup de victimes sans assistance rechutent après coup dans la traite. En plus de l'aide normale aux victimes, qui comprend les interventions juridiques, médicales et psychologiques, les victimes ont souvent besoin d'une formation supplémentaire pour développer de nouvelles capacités. HAART Kenya a développé un modèle de groupes d'aide mutuelle constitués de victimes qui se soutiennent l'une l'autre dans le processus de réhabilitation. Une fois terminée la formation sur comment bien gérer une entreprise, les membres du groupe lancent leur propre entreprise. Les survivants suivent des réunions régulières afin de mettre de côté un peu d'argent pour de futurs investissements (cela fonctionne comme un fonds de micro financement), et aussi pour parler de leurs réalisations et problèmes, et pour se soutenir l'un l'autre.

Poursuites

Bien que la poursuite des passeurs soit essentielle à la lutte contre la traite, l'ensemble de ces activités est souvent réservé aux organes de répression. Cependant, cela ne signifie par que les organisations de la société civile ou les organisations confessionnelles n'ont aucun rôle à jouer dans les poursuites. Comme la plupart des procès ne sont pas favorables aux victimes, dans la plupart des cas les victimes ont besoin de soutien avant et pendant le procès. Cette assistance peut être de nature juridique, ou fournie par un conseiller dont le rôle serait de préparer la victime au procès.

Poursuite civile

Dans certains cas, les victimes ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de participer à des procédures pénales, mais elles peuvent chercher des compensations pour ce qu'elles ont traversé. Aider les victimes à obtenir réparation des trafiquants (par exemple, les recruteurs et les agents de recherche d'emploi) est une autre façon de compenser les victimes et de faire justice. Comme beaucoup de victimes ne sont pas conscientes de cette possibilité ou manquent de ressources pour couvrir les frais juridiques initiaux, ou ont simplement peur de prendre part à un procès, diverses OSC et organisations confessionnelles pourraient aider les victimes à chercher réparation à travers des poursuites civiles.

Conclusion. Vers l'éradication : le besoin de collaborer

Vu que le marché de l'emploi en Afrique est très fragile et que près de 70% des personnes actives sont dans une situation d'emploi vulnérable¹⁷, il est fort probable que la traite à fins de travail

¹⁶Voir, par exemple : <http://www.dw.com/en/a-school-for-child-shepherds-in-lesotho/av-19324365> et <http://africadigna.org/en/project/lchekuti-school-for-child-shepherds/>

forcé persiste. Différents acteurs gouvernementaux et non étatiques ont développé et se sont engagés dans diverses stratégies visant à combattre ce grave problème social. Alors que nous attendons encore une réelle diminution du nombre de victimes du travail forcé, il est vital de souligner le besoin de collaborer et de coordonner les différents programmes de lutte contre la traite. Sans cela, la réduction de la traite pour le travail forcé dans un pays ne fera que provoquer son augmentation dans un autre pays¹⁸.

Bibliographie

Anti-Slavery International (2016). L'esclavage au Royaume-Uni. Pris le 25 juin 2016 sur :

http://www.antislavery.org/english/slavery_today/slavery_in_the_uk/default.aspx

Berman, B. J., & Lonsdale, J. M. (1980). La crise de l'accumulation, de la coercition et de l'état colonial : le développement du système de contrôle du travail au Kenya. *Canadian Journal of African Studies*, 14(1), 55-81.

Human Rights Watch (2016). Rapport mondial 2015 : Qatar. Pris le 2 juillet 2016 sur :

<https://www.hrw.org/world-report/2015/country-chapters/qatar>

Organisation internationale du travail (2011). La traite humaine à l'étranger à fins de travail. Le cas des travailleurs domestiques éthiopiens. Pris le 25 juin 2016 sur :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/documents/genericdocument/wcms_207325.pdf

Organisation internationale du travail (2012). Sommaire exécutif de l'estimation mondiale du travail forcé. Pris le 25 juin 2016 sur :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/ed_norm/declaration/documents/publication/wcms_181953.pdf

Organisation internationale du travail (2015). Rapport mondial sur le travail des enfants 2015 : Promotion d'un travail décent pour les jeunes. Pris le 25 juin 2016 sur :

<http://www.ilo.org/ipeinfo/product/download.do?type=document&id=26977>

Organisation internationale du travail (2016). Rapport 2016 : un regard social sur l'emploi dans le monde. Pris le 15 juillet 2016 sur : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_443480.pdf

¹⁷ Pour plus d'informations sur la situation du travail en Afrique, voir le rapport 2016 de l'OIT « un regard social sur l'emploi dans le monde », disponible sous : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_443480.pdf

¹⁸ Un tel scénario a été bien documenté par Paulette Lloyd, Beth Simmons, et Brandon Stewart dans : *Combating Transnational Crime : The Role of Learning and Norm Diffusion in the Current Rule of Law Wave* ; mais aussi en Afrique, par Awareness Against Human Trafficking, qui a observé que l'introduction de l'écolage primaire obligatoire au Kenya a porté à une augmentation de la traite des enfants vers les pays voisins pour la garde du bétail.

Lloyd, P., Simmons, B., & Stewart, B. (2012). La lutte contre le crime transnational : le rôle de l'apprentissage et de la diffusion des normes dans l'onde actuelle de l'état de droit. Dans W. Zurn & R. Peerenboom (Eds.), Les dynamiques de l'état de droit. Cambridge : Cambridge University Press.

Département de l'état U.S. (2015). Rapport sur la traite humaine. Pris le 16 juillet 2016 sur : <http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2016/>

World Vision Australia (2012). Le goût amer du chocolat. Travail forcé, travail des enfants et traite pour le travail dans le secteur du cacao. Pris le 25 juin 2016 sur : <https://www.worldvision.com.au/docs/default-source/buy-ethical-fact-sheets/forced-child-and-trafficked-labour-in-the-cocoa-industry-fact-sheet.pdf>